

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 18 août 2020 à 8 h.**

**Présences :** M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin et MM. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet, Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

**Personnes absentes :** Mme Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et M. Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel.

**1.0 COMMISSAIRES**

**1.1 Quorum**

Le quorum est constaté à 8 h.

**1.2 Procès-verbaux de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 29 juin et du mardi 11 août 2020**

**1.2.1 Adoption et dispense de lecture**

**GTCR 2020-099**

Attendu que les procès-verbaux ont été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par M. Daniel Samson, les procès-verbaux de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 29 juin et du mardi 11 août 2020 sont unanimement approuvés et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

**1.2.2 Suivi**

Il n'y a aucun suivi.

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

**GTCR 2020-100**

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 août 2020.

**2.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

## 2.1 Demande d'entrée précoce au primaire pour l'année scolaire 2020-2021

### GTCR 2020-101

Attendu que la demande de dérogation provient de parents qui désirent que leur enfant devance son entrée au primaire;

Attendu que l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un enfant qui n'a pas atteint l'âge d'admissibilité, le centre de services scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, dans les cas déterminés par règlement du ministre :

- 1) admettre l'enfant à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 5 ans, ou l'admettre à l'enseignement primaire pour l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 6 ans;
- 2) admettre à l'enseignement primaire l'enfant admis à l'éducation préscolaire qui a atteint l'âge de 5 ans;

Attendu que l'article 1 (7<sup>o</sup>) du *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* permet d'admettre un enfant, qui n'a pas l'âge d'admissibilité, s'il se démarque de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur;

Attendu que cet élève entrera au primaire en 2020-2021 à l'âge de 5 ans.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu de :

D'accepter la demande présentée pour l'élève dont le code permanent se termine par :

**XXXX69111417**

**École de la Maisonnée**

Le tout selon le dossier 3-54-003 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

## 3.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### 3.1 Achat massif d'équipements

#### GTCR 2020-097

Attendu que devant la possibilité d'un éventuel deuxième confinement, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) doit se procurer de nouveaux appareils technologiques afin de répondre à la demande si nécessaire;

Attendu que les TI et le SRÉ ont fait des collectes de besoin auprès des écoles et que le CSSRS sera prêt, sous peu, à passer les commandes;

Attendu que cette collecte de données est terminée pour les achats qui seront effectués avec la mesure 50767, selon l'ordre de grandeur suivant : ± 950 iPad avec licences Zuludesk (± 570 k\$), ± 571 portables (± 521 k\$) et ± 350 Chromebook (± 130 k\$), pour un total approximatif de 1 221 000 \$;

Attendu qu'une deuxième collecte est présentement en cours pour compléter les besoins des écoles pour des achats qui seront effectués via les mesures 50761, 50762 et 50763;

Attendu qu'il est actuellement impossible de prévoir les montants exacts qui seront requis, mais que les montants alloués aux écoles sont les mêmes que lors de l'année 2019-2020, soit 1 067 906 \$;

Attendu que tous ces achats se feront par achats regroupés via des appels d'offres de Collecto.

Sur la proposition de M. Rémy Fontaine, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'autoriser les achats pour un montant de 2 288 906 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-051 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI à procéder à l'émission des commandes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

### 3.2 **Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 aux fins de consultation**

#### **GTCR 2020-102**

Attendu que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Attendu que ce plan indique pour chaque école et centre, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition par centre de services scolaire, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

Attendu que le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) doit procéder aux diverses consultations prescrites dans la LIP;

Attendu que le CSSRS détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement indiquant le nom de l'école ou du centre, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition et l'ordre d'enseignement dispensé;

Attendu que l'évolution de la clientèle du CSSRS nécessite des modifications au plan triennal de répartition et de destination des immeubles afin d'être en mesure d'offrir les services éducatifs aux élèves dans des locaux qui correspondent à leurs besoins;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le projet de plan triennal 2020-2023 afin d'amorcer la consultation et de faire état de la modification aux actes d'établissement qui découleront de l'adoption de ce plan.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023.

De présenter ce plan et ces actes d'établissement à une séance ultérieure pour adoption finale le tout selon le dossier 3-57-052 auquel est joint le projet de plan triennal 2020-2023, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

### 3.3 Choix des professionnels pour le projet de l'école primaire Sylvestre (20AE-001)

#### GTCR 2020-103

Attendu que le projet d'agrandissement de l'école primaire Sylvestre a été autorisé par le ministère de l'Éducation le 21 juin 2019 dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale;

Attendu que selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un appel d'offres basé sur la qualité uniquement doit être fait pour les contrats de services professionnels en construction;

Attendu que l'appel d'offres pour le choix des professionnels pour le projet de l'école primaire Sylvestre a été publié sur SEAO le 1er avril 2020 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 mai 2020;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues et reconnues conformes :

SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE SOUMISSIONS REÇUES
Architecture	7
Génie mécanique-électrique	3
Génie civil-structure	7

Attendu que selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le centre de services scolaire (CSS) doit créer un comité de sélection d'au moins 3 membres et 1 secrétaire pour le choix des professionnels;

Attendu que le comité de sélection était formé de deux gestionnaires du CSS de la Région-de-Sherbrooke et d'un membre externe, et que le secrétaire était un gestionnaire du CSS de la Région-de-Sherbrooke ayant obtenu son attestation du Secrétariat du Conseil du trésor;

Attendu que le comité de sélection a procédé, le 6 juillet 2020, à l'évaluation des soumissions déposées par les firmes de professionnels et qu'il a octroyé par consensus la note la plus élevée aux firmes ci-dessous et que le comité recommande que les contrats de services professionnels pour la réalisation du projet en titre soient adjugés à :

SPÉCIALITÉ	FIRME
Architecture	<b>Jubinville et associés architectes</b>
Génie mécanique-électrique	<b>CIMA+</b>
Génie civil-structure	<b>Côté-Jean et associés inc.</b>

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

De retenir les services des firmes de professionnels recommandées par le comité de sélection pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école primaire Sylvestre.

D'autoriser le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Le tout selon le dossier 3-57-053 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.4 **Choix des professionnels pour le projet de l'école primaire Laporte – Sainte-Famille (des Avenues) (20AE-003)**

**GTCR 2020-104**

Attendu que le projet d'agrandissement de l'école primaire Laporte – Sainte-Famille a été autorisé par le ministère de l'Éducation le 21 juin 2019 dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale;

Attendu que selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un appel d'offres basé sur la qualité uniquement doit être fait pour les contrats de services professionnels en construction;

Attendu que l'appel d'offres pour le choix des professionnels pour le projet de l'école primaire Laporte – Sainte-Famille a été publié sur SEAO le 1er avril 2020 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2020;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues et reconnues conformes :

<b>SPÉCIALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE SOUMISSIONS REÇUES</b>
Architecture	8
Génie mécanique-électrique	3
Génie civil-structure	8

Attendu que selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le centre de services scolaire (CSS) doit créer un comité de sélection d'au moins 3 membres et 1 secrétaire pour le choix des professionnels;

Attendu que le comité de sélection était formé de deux gestionnaires du CSS de la Région-de-Sherbrooke et d'un membre externe, et que le secrétaire était un gestionnaire du CSS de la Région-de-Sherbrooke ayant obtenu son attestation du Secrétariat du Conseil du trésor;

Attendu que le comité de sélection a procédé, le 8 juillet 2020, à l'évaluation des soumissions déposées par les firmes de professionnels et qu'il a octroyé par consensus la note la plus élevée aux firmes ci-dessous et que le comité recommande que les contrats de services professionnels pour la réalisation du projet en titre soient adjugés à :

<b>SPÉCIALITÉ</b>	<b>FIRME</b>
Architecture	<b>François Parenteau architecte</b>
Génie mécanique-électrique	<b>CIMA+</b>
Génie civil-structure	<b>Côté-Jean et associés inc.</b>

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

De retenir les services des firmes de professionnels recommandées par le comité de sélection pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école primaire Laporte – Sainte-Famille.

D'autoriser le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Le tout selon le dossier 3-57-054 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.5 **Acceptation des avis de changements pour les travaux de réhabilitation de l'entrée électrique, phase 1 de l'école secondaire du Triolet, pavillon 3 (16MB-015)**

**GTCR 2020-105**

Attendu que le Comité exécutif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, lors de sa séance régulière du 20 novembre 2018 (résolution CE 2018-3001), accordait le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie GCM inc.;

Attendu qu'en conclusion des travaux, le SRMTI peut donc présenter l'ensemble des avis de changements relatifs à ce projet d'agrandissement;

<b>Montant initial :</b>			<b>673 789,00 \$</b>
<b>Ordres de changement :</b>			<b>Montant avant taxes</b>
		<b>Raison</b>	
#1	Ajout d'un trottoir pour la génératrice	O	4 425,00 \$
#2	Remplacement de composantes du mur extérieur	C	6 175,81 \$
Total			<b>10 600,81 \$</b>
	<b>Total avant taxes</b>		<b>684 389,81 \$</b>
	<b>Pourcentage</b>		<b>1,57 %</b>
Raison :	C : Condition de chantier, D : Demande du client, O : Omission aux plans ou erreur		

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de M. Rémy Fontaine, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 10 600,81 \$ (avant taxes) concernant les travaux de réhabilitation de l'entrée électrique, phase 1 de l'école secondaire du Triolet, pavillon 3, le tout selon le dossier 3-57-055 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie GCM inc. d'une somme de 684 389,81 \$ (avant taxes).

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

3.6 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse (20MB-031)**

**GTCR 2020-106**

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 14 juillet à 14 h :

<b>SOUMISSIONS</b>	<b>MONTANTS (avant taxes)</b>
CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC.	222 000,00 \$
CONSTRUCTION LONGER INC.	238 400,00 \$
CONSTRUCTION OLIVIER LYONNAIS INC.	285 425,00 \$
GRONDIN MAROIS INC.	292 000,00 \$;

Attendu l'information reçue de M. Daniel Quirion, architecte de la firme Jubinville et associés architectes selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour un montant de 222 000,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque de de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse le tout selon le dossier 3-57-056 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

#### **4.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **4.1 Renouvellement de la cotisation annuelle de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)**

#### **GTCR 2020-107**

Attendu que la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), un organisme privé sans but lucratif (OSBL) regroupant la majorité des centres de services scolaires francophones du Québec, offre des services à ses membres, défend avec détermination les intérêts des centres de services scolaires et contribue à promouvoir le système public d'éducation;

Attendu que les activités de la FCSSQ sont nombreuses et variées. Elle représente ses membres auprès des instances politiques et administratives gouvernementales et auprès des organismes engagés en éducation. Elle parle au nom de ses membres sur la place publique en réaction à l'actualité ou en présentant les positions officielles. Elle représente aussi les centres de services scolaires aux tables de négociation provinciale. Elle donne aussi des avis juridiques aux centres de services scolaires membres, de même que différents services développés pour répondre à leurs besoins et attentes spécifiques;

Attendu que plusieurs services-conseils de la FCSSQ, concernant principalement les relations du travail, la gestion de l'assiduité, la formation et l'accompagnement, les services juridiques et les communications ont été rendus au CSSRS durant l'année 2019-2020;

Attendu que pour maintenir l'accès à ces services, la cotisation annuelle doit être versée à la FCSSQ.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu de :

Renouveler l'adhésion et payer la cotisation annuelle à la FCSSQ pour l'année scolaire 2020-2021 au montant de 108 864,02 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Le tout selon le dossier 3-51-012 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

**M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.**

#### **5.0 INFORMATION**

Il n'y a aucune information.

## **6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Rémy Fontaine, la séance est levée à 8 h 20.

---

**Christian Provencher,  
Directeur général**

---

**Donald Landry,  
Secrétaire général**